

PAR COURRIEL

Le 24 janvier 2025

Monsieur [REDACTED]
Adresse courriel : [REDACTED]

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/✉ : **AC-2025-284**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 10 janvier 2025, laquelle vise à obtenir le nom de tous les policiers du SPVM qui ont été cités devant le TADP entre le 23 mai 2024 et le 31 décembre 2024, ainsi que l'objet de chacune des citations, l'affectation de chacun des policiers cités et le numéro de dossier dans chaque cas.

Vous désirez également obtenir le nom de tous les policiers du SPVM qui ont déposé une demande d'excuse depuis le 21 novembre 2024, le numéro du dossier, le numéro de dossier du TADP, la sanction imposée, la date d'application de la sanction, la date d'éligibilité au pardon, la demande d'excuse, la date de la réponse de notre organisme, ainsi que le résultat de la demande d'excuse pour chacun des dossiers.

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (Loi), vous trouverez ci-joint copie des citations qui incluent : le nom des policiers cités, l'objet de chacune d'elles, l'affectation des policiers cités et le numéro de dossiers.

Quant à votre deuxième demande, vous trouverez ci-joint un tableau y répondant.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate

Secrétaire générale

Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CB/lag

p.j. : Citations

Tableau

Avis de recours